

Dakar, le

PORT AUTONOME DE DAKAR

21, Boulevard de la Libération
B.P : 3195 DAKAR - SENEGAL
☎ : (221) 33 849-45-45
FAX : (221) 33 823-36-06
E-mail : pad@portdakar.sn

CAP DAKAR
Communauté des Acteurs Portuaires
COURRIER ARRIVE
12 JUIN 2017

**Circulaire
à l'attention des usagers du Port de Dakar**

OBJET : Modalités d'accès des camions au Port de Dakar.

Il est porté à la connaissance des usagers du Port de Dakar que, désormais, l'accès des camions dans les terminaux portuaires se fera selon les modalités suivantes à compter du jeudi 15 juin 2017. Les documents précisés ci-après devront impérativement être présentés par le conducteur du camion au contrôle à l'entrée, en plus des titres d'accès valides pour accéder au port.

1 - Pour le transport de conteneurs pleins

11 - A l'import :

- Bon à délivrer ou « pregate » en cours de validité ;
- Bon à enlever Douane visé par le Chef de Brigade.

12 - A l'export :

- Bon de réception ou « pregate » portant la mention « À PESER » ou accompagné d'un ticket de pesage VGM ;
- Bon à enlever Douane visé par la Brigade.

13 - En transit :

- Bon à délivrer ou « pregate » en cours de validité ;
- Bon à enlever Douane visé par le Chef de Brigade ;
- Ordre de mission délivré par la Subdivision des Douanes ;
- Réservation de balise.

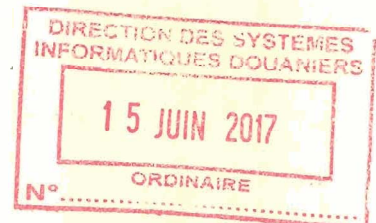
14 - Transferts :

- Demande de transfert validée par la Subdivision des Douanes.

2 - Pour le transport de conteneurs vides

21 - A l'import :

- « Mise à disposition » de conteneurs vides en approvisionnement ;
- Etre inscrit sur la liste des camions affectés à cette opération.



22 – A l'export :

- « Ordre de réception » ou « Interchange » de conteneurs vides en restitution.

3 – Pour le transport d'hydrocarbures

- Ordre ou plan de chargement détaillé élaboré par les dépôts pétroliers ;
- Bon de livraison émis par les compagnies pétrolières.

4 – Pour le transport d'autres types de cargaison

- Bon à enlever.

En vue de réguler les flux, des badges numérotés seront remis aux conducteurs de camion avant l'accès au port et récupérés aux entrées des terminaux par l'Autorité portuaire.

Le Directeur Général



Dr Cheikh KANTE

Destinataires :

- MPEM (ATCR)
- ANAM
- COSEC
- DG DOUANES
- CAP Dakar
- SEMPOS
- SATS
- USETTA
- GPP
- ASPP
- ASP
- GAIPES
- SAMCOS
- Club des Armateurs
- DPW Dakar SA
- DAKAR TERMINAL
- Terminal Pétrolier de Dakar
- BOLLORE AFRICA LOGISTICS
- TVS
- NECOTRANS
- Tous ICD
- EMASE
- CMTR/MALI

- CMC/MALI
 - REPRESENTATION PAD/MALI
 - USTR
 - URS
 - UNACOIS
 - ICS
 - SAR
 - TOTAL
 - VIVO ENERGY
 - ORYX
 - ERES
 - SENSTOCK
 - CSL
 - Tous Consignataires
 - Tous Manutentionnaires
 - Subdivision Douanes Dakar Port
 - Subdivision Douanes Scanners
 - Bureau Douanes Dakar Pétrole
 - Cie Gendarmerie Maritime
 - Commissariat Spécial du Port
 - Commissariat Police de Bel Air
 - Tous services du PAD
 - Tous opérateurs agréés
 - Classement
-
-